

LA MONTAGNE

05 juin 2024

Tulle agglo vote contre le projet éolien à Champagnac-la-Prune



Alors que l'enquête publique sur le projet de parc éolien sur les communes de Champagnac-la-Prune et Saint-Paul se tient jusqu'au 21 juin, le conseil d'agglomération a voté à l'unanimité contre l'installation de quatre éoliennes. «

Ce projet a commencé voilà longtemps, nous sommes en phase terminale. Tulle agglo n'a pas été associée à la genèse du projet et on n'a que les éléments de l'enquête publique », a rappelé Eric Bellouin, vice-président en charge de la transition écologique et énergétique. Avant de s'interroger sur « la vitesse du vent annoncée, le peu de retours financiers pour le territoire, la somme provisionnée pour le démantèlement des éoliennes qui paraît peu élevée, les incertitudes pour certains captages d'eau... », l'élu a aussi rappelé que les conseils municipaux des deux communes concernées avaient voté contre le projet.

Pouvoir intervenir avant l'enquête publique Outre un avis négatif, l'élu est allé plus loin. « Il est nécessaire que Tulle agglomération ait une doctrine pour tous les projets d'énergies renouvelables (ENR), voir comment l'Agglomération peut travailler avec les communes concernées... » Une « doctrine ? », interroge Roger Chassagnard, le maire de Laguenne-sur-Avalouze.

« Il nous faut une sorte d'organisation pour qu'on n'attende pas l'enquête publique pour donner notre avis mais qu'on intervienne en amont pour être une sorte de contrepouvoir face aux promoteurs », a répondu le vice-président. Le conseil communautaire a donné à l'unanimité un avis négatif au projet éolien.